

# Entretien professionnel : les raisons de le boycotter !

Toulouse, le 5 février 2016

L'entretien professionnel doit se tenir dans « un climat de confiance et de sérénité » comme le souhaite la Direction. La réalité est différente : suppressions d'emplois et de services, abandon des missions et réorganisations incessantes accroissent la pression sur les agents, provoquent une dégradation des conditions de travail et augmentent la souffrance des agents.

Dans ce contexte, **l'entretien professionnel s'avère être un outil de mise en concurrence des agents**. Quel avenir pour nos conditions de travail ?

L'entretien professionnel s'inscrit, aujourd'hui, dans le cadre d'un « dialogue de performance individuelle » sur la base de résultats et d'objectifs non négociables. Même si les besoins en formation et les perspectives de carrière sont évoqués, l'agent ne sait plus sur quoi il est évalué. **L'évaluation individuelle n'a toujours pas de sens** car elle se réalise sans réflexion sur le collectif de travail, les effectifs, les moyens, les évolutions et les objectifs du service, les difficultés rencontrées.

Comment ne pas y voir l'outil de management indispensable pour évaluer les agents sur leur manière de servir, sur leur capacité à s'adapter aux réformes en cours et à accepter la polyvalence et la mobilité (ou la stabilité forcée quand cela arrange la DRFiP) ! Quant aux cadres, c'est un moyen de leur imposer la culture de la performance, de jauger leurs aptitudes à mettre en œuvre toutes les réformes voulues par l'Etat, et surtout de tester leur loyauté sans faille aux orientations.

La rémunération est l'élément essentiel de considération de l'agent et du travail effectué. Le gouvernement ne cesse de la remettre en cause par la création de deux outils lui permettant de casser ce qu'il considère comme des blocages identifiés pour « harmoniser » les trois versants de la fonction publique :

- Le **PPCR** (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) représente une menace sur notre statut ;
- Le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) détricote notre régime indemnitaire créant une inégalité pécuniaire entre agents de même grade et d'échelon identique.

**C'est donc l'égalité de traitement entre les agents qui est remise en cause** par le biais de l'entretien professionnel devenant, de fait, déterminant dans l'attribution des primes.



**Dans ce contexte, la CGT Finances Publiques 31 appelle tous les agents à débattre du boycott collectif de l'entretien professionnel.**



---

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)